

Lieux : FIR : BORDEAUX LFBB - AD : TOULOUSE BLAGNAC LFBO , TOULOUSE FRANCAZAL LFBF

[illegible]

Extrait carte 1 /250 000 SIA - Edition 1-2026

Vols d'essais d'aéronefs électriques

DATES ET HEURES D'ACTIVITÉ	
Activation maximale quotidienne : 2 créneaux de 30 min Horaires été : - 01H00	
TOUTES LES ZONES	
- Du 24 août 2026 au 31 mars 2027 - Activable de 0700 à 0830 <i>tous les jours sauf Samedi, Dimanche et jours fériés</i> - Activable de 0930 à 1100 <i>tous les jours sauf Samedi, Dimanche et jours fériés</i> - Activable de 1300 à 1500 <i>tous les jours sauf Samedi, Dimanche et jours fériés</i>	
INFORMATION DES USAGERS	
Activité réelle connue de :	
• FRANCAZAL INFO : 118,805 MHz • MURET TOUR : 123,200 MHz	
GESTIONNAIRES	
CCER TOULOUSE	
STATUT	
Zones Réglementées Temporaires (ZRT) qui coexistent avec les portions d'espaces aériens contrôlés avec lesquelles elles interfèrent, et se substituent aux portions d'espaces aériens non contrôlés avec lesquelles elles interfèrent.	
CONDITIONS DE PÉNÉTRATION	
CAG / CAM , contournement obligatoire sauf pour : - Les aéronefs effectuant des activités militaires, de douane, de police, de recherche et sauvetage, de lutte contre les incendies, de transport médical ayant à intervenir dans le cadre de l'exécution de leurs missions et lorsque celles-ci ne permettent pas le contournement de la zone, après coordination avec le gestionnaire, - les aéronefs en CAG IFR au départ et à l'arrivée des aérodromes de Toulouse Francazal LFBF et de Toulouse Blagnac LFBO, sur notification auprès de l'organisme gestionnaire, - les aéronefs ayant reçu l'accord du gestionnaire, - les aéronefs sans équipage à bord conformément aux dispositions complémentaires.	
SERVICES RENDUS	
CAM : Contrôle, Information de vol et Alerte CAG : - Dans les parties des ZRT coexistant avec des portions d'espaces aériens contrôlés, les organismes de contrôle habituels rendent les services de la circulation aérienne conformément à la classe des espaces aériens contrôlés précités. - Dans les parties des ZRT se substituant aux portions d'espaces aériens non contrôlés : information de vol et alerte.	
LIMITES LATÉRALES ET VERTICALES	
ZRT ORA INF LIMITES LATÉRALES 43°35'22" N, 001°08'26" E 43°35'51" N, 001°12'47" E 43°32'54" N, 001°21'34" E 43°26'47" N, 001°27'54" E 43°25'41" N, 001°24'28" E 43°30'16" N, 001°10'20" E 43°35'22" N, 001°08'26" E LIMITES VERTICALES SFC / FL 065	ZRT ORA SUP LIMITES LATÉRALES 43°35'22" N, 001°08'26" E 43°35'51" N, 001°12'47" E 43°32'54" N, 001°21'34" E 43°26'47" N, 001°27'54" E 43°25'41" N, 001°24'28" E 43°30'16" N, 001°10'20" E 43°35'22" N, 001°08'26" E LIMITES VERTICALES FL 065 / FL 120

ORGANISMES A CONTACTER

Avant et pendant l'activité :
DGA Essais en vol / CCER Toulouse :
Tél : 05 67 22 92 67/68

DISPOSITIONS COMPLEMENTAIRES

- Activation des ZRT ORA INF et SUP uniquement lorsque la LF-R 112 Fonsorbes n'est pas active,
- Les activités particulières d'aéronefs sans équipage à bord ayant reçu une autorisation préalable de l'organisme AFIS Toulouse Francazal, ou du SNA-Sud Toulouse peuvent évoluer dans les ZRT ORA INF et SUP conformément à la réglementation en vigueur,
- Activités suspendues pendant l'activation des ZRT ORA INF et SUP :
 - Parachutage Francazal Aérodrome N° 333-1, 333-2, 333-3 et 333-4
 - Parachutage Fonsorbes N°318